

MÉDIAS LOCAUX ET CITOYENNETÉ

L'espace public réunionnais entre communauté et société

Notre propos consiste à étayer empiriquement la question des liens entre citoyenneté et médias locaux. Dans un premier temps, nous présentons quelques traits saillants de notre site d'enquête — l'île de la Réunion — qui revêt à cet égard l'intérêt de pouvoir suivre sur la période contemporaine, la genèse socio-politique d'un espace public et d'une citoyenneté locale. L'appréhension de cet espace public médiatique en voie de formation nous conduira ensuite à interroger la pertinence conceptuelle d'un triptyque qui articule espace public, communauté et société.

La Réunion, une société en situation de « passage »

La Réunion présente les traits d'une société traditionnelle d'interconnaissance en pleine mutation. Le changement social en cours touche tous les domaines de la vie sociale. Depuis qu'en 1946, l'île a quitté le statut de colonie pour acquérir en droit celui de département français, sa dynamique d'évolution la fait passer par paliers successifs, d'une forme sociale à une autre.

Une société fermée et clivée

Pendant une longue période qui court de la fin de la Seconde Guerre mondiale au milieu des années soixante dix, la Réunion se maintient dans le contexte colonial propre à la société de Plantation. Dans les faits, rien n'a quasiment changé. Ce n'est qu'au tout début de la V^e République que, sous l'impulsion de M. Debré, le gouvernement engage une action publique de mise

à niveau, dans le domaine sanitaire, social et scolaire et des infrastructures. L'intervention de l'État affiche un projet politique d'assimilation — substitution. Le centralisme jacobin vise à faire de la population réunionnaise des « citoyens français comme les autres ». Ce qui n'est pas sans provoquer des résistances locales. Ressurgit pour s'exacerber, le profond clivage politique qui, historiquement, opposent frontalement aux autonomistes et aux indépendantistes prônant la décolonisation de l'île, les tenants du maintien de la Réunion dans la France.

Au cours de cette période, la radio puis, à partir de 1964, la télévision fonctionnent en canal unique d'une propagande d'État, détenant le quasi monopole de l'information et pratiquant la censure. Issue de la tradition du XIX^e siècle (Caudron, 1990), la presse écrite reste à l'identique, une presse d'opinion partisane affiliée aux mouvements politiques. Lorsqu'elle ne la néglige pas totalement, la presse n'évoque la vie sociale quotidienne des gens ordinaires qu'au travers du prisme notabiliaire des détenteurs du pouvoir symbolique, politique et économique. Cette situation politiquement clivée faite aux médias, va perdurer jusqu'à la fin des années soixante dix.

Ouverture de l'île et transition démocratique

La décennie suivante sera celle de la « transition démocratique » qui s'effectue à un rythme soutenu. Le niveau de vie de la population s'améliore sensiblement. Apparaît une classe moyenne locale massivement fonctionnarisée, tandis que la scolarisation est conduite à marche forcée. D'autres évolutions sensibles vont renforcer ce mouvement d'ouverture qui caractérise les années quatre vingt. Jusque là jugulée, l'action judiciaire s'affirme, ainsi que le principe d'un « État de droit ». Par ailleurs, on assiste à un développement considérable des flux de communication matériels (infrastructures routières et trafic aérien), et immatériels — l'île étend ses réseaux de télécommunications internes et externes, son paysage médiatique s'élargit (Simonin, Watin, 1992 ; Wolff, 1996 ; Idelson, 1999). Ainsi, une mutation sociale, économique et socio-politique sans précédent bouscule l'ordre établi directement issu du régime colonial et du système servile qui prévalait. Les politiques publiques nationales et européennes commencent alors à faire véritablement sentir leurs effets. S'ouvre une brèche décisive dans le monopole de l'information d'État et le contrôle politique partisan (cf. Simonin 1995a ; Watin & Wolff, 1995). Désormais, le pluralisme médiatique et une liberté publique fondamentale, la liberté d'expression semblent faire partie du paysage politique et médiatique local.

Si l'espace public local, encore embryonnaire, continue à se consolider depuis ces années quatre vingt, la société réunionnaise d'aujourd'hui laisse voir des lignes de fracture. Car en important la démocratie, la modernité occidentale, la médiatisation de la société, on importe dans le même mouvement la crise de la démocratie, la crise de la modernité, la crise des médias... Crise qui se traduit par une segmentation sociale, des processus d'exclusion, une montée de la délinquance et des incivilités, un sentiment d'insécurité croissante. A l'évidence, tout le monde ne dispose pas des mêmes ressources sociales, matérielles et symboliques pour maîtriser les

bouleversements actuels. Une concentration extrêmement forte du pouvoir économique, politique et médiatique fait qu'une part non négligeable de la population reste soumise au contrôle social et politique, mais aussi médiatique, de potentats locaux, qui la maintiennent dans une relation de clientélisme. Et certains professionnels des médias vont jusqu'à s'ériger en imprécateur dénonçant les travers et les entorses à l'État de droit supposés commis par le monde politique ; tout en agissant de connivence avec le pouvoir établi, et sans manquer d'exercer à leur tour un contrôle serré sur l'opinion publique. On observe, d'une part, que les réseaux micro-sociaux, familiaux, de voisinage, religieux et politiques conservent encore aujourd'hui consistance et pertinence. D'autre part, dans toutes les couches de la société les mouvements sociaux éclatent, mouvements qui sont publicisés et médiatisés. La manifestation devient une forme banalisée d'expression publique de l'opinion.

La matrice socio-politique de la Réunion, fondamentalement structurée par la référence à sa métropole fonctionne sur deux horizons politiques, l'ensemble national français et l'espace insulaire. Cette relation traduit une tension rémanente qui est à l'origine du rapport historique « centre/périphérie » qu'entretient la colonie dès le début de son existence (cf. Wanquet, 1989). Constitutives, ensemble, du rapport socio-politique réunionnais, jamais l'une n'efface totalement l'autre. L'espace politique apparaît doublement bordé, d'un territoire aux dimensions locales et nationales. Ces deux modalités du politique qui co-existent à la Réunion s'expliquent en partie par le fait que le respect des libertés publiques, l'accès aux droits civils, civiques, sociaux et économiques se déploient simultanément. Alors qu'en Europe occidentale, ils sont apparus successivement sur une période de plusieurs siècles. Il en résulte que la citoyenneté réunionnaise, qui se vit sur le mode des pluri-allégeances, se manifeste de façon particulière. La dynamique identitaire participe de différents niveaux de citoyenneté : celui direct du « kartié », et celui immédiatement pertinent de la Réunion ; celui de l'appartenance à l'ensemble national et à l'Europe, sans oublier son insertion internationale dans la région de l'océan Indien. Si nous suivons la définition que donne Anderson de la nation « une communauté politique imaginaire, et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine ». (Anderson, 1996, p. 19), la Réunion fournit l'exemple d'une communauté inachevée au plan local, largement fantasmée dans son rapport à la métropole ; et qui, à l'ère de la mondialisation, c'est la nouvelle donne, est en voie de réarticuler sa position en s'ouvrant sur la zone indianocéanique.

Malgré la motivation politique jacobine du gouvernement central, et à l'heure d'un effacement relatif de l'État-Nation au profit de l'Europe et du processus en cours de mondialisation, on n'assiste pas à une simple substitution de la modernité à la tradition, ni à un effacement d'une périphérie soumise au régime du « communautaire » au profit d'un centre « sociétaire ». Ce qui émerge, c'est la coexistence de ces deux modèles de référence. Se télescopent deux espaces sociaux, deux univers symboliques qui articulent sociabilité traditionnelle créole et sociabilité moderne européenne. Dans l'ordre économique, le télescopage prend la forme d'une économie de consommation et de communication qui s'est directement implantée dans le contexte de l'économie coloniale, en faisant l'impasse de l'industrialisation. La population de

l'île n'a pas — et n'a pas eu — d'expérience directe et vécue de la société industrielle et urbaine. Une société locale historiquement fermée commence à s'ouvrir à elle-même et sur l'extérieur. La Réunion s'installe dans une dynamique « communautaire-sociétaire » qui oscille entre une référence communautaire endogène puisant ses racines dans son histoire propre et une référence sociétaire exogène « importée » qui s'impose de l'extérieur.

Les médias et les territoires locaux de l'Europe

La construction médiatique de l'Europe par les médias réunionnais est un exemple qui illustre la restructuration du rapport entre communication et territoire, entre le lien et le lieu, entre l'ici et l'ailleurs (Simonin, 1994). On peut y observer une écriture journalistique tendue entre fait universel et commentaire local (Breton, 1995), une interpénétration entre communauté et société, et une dynamique socio-politique fondée sur une multi-citoyenneté.

La dimension territoriale du traitement médiatique de l'Europe représente un élément majeur parce que l'écart semble maximal entre le proche et le lointain, et que la relation entre l'Europe et la Réunion participe de la recomposition socio-spatio-temporelle de l'île. C'est un opérateur essentiel qui conduit à une restructuration symbolique de l'identité réunionnaise. La constitution de « territoires locaux de l'Europe » définit le cadre social et symbolique contemporain au sein duquel se joue la construction médiatique des relations de l'île avec les autres territoires dans leur ensemble, avec l'Europe en particulier. L'analyse d'un corpus de presse locale (cf. Simonin 1995b, 1995c) a fait ressortir les catégories de l'espace-temps, dans les termes mêmes de la production médiatique en catégorisant acteurs, événements et territoires qui sont concernés par le fait européen. Mais à tout moment, d'autres événements, d'autres acteurs, d'autres territoires peuvent apparaître sur la scène des médias. Ceux qui sont déjà présents peuvent disparaître, momentanément ou définitivement. Quatre principes constitutifs semblent fonder les relations de la Réunion avec d'autre(s) partie(s) du monde ; 1) le lien historique, 2) le rapport socio-politique, 3) la contiguïté géographique et 4) une communauté de valeurs. Si la mention du lien historique prend des formes variables, domine la référence au passé colonial. La France coloniale — et néo coloniale — sert de figure pour décrire les liens actuels avec la Réunion en terme de dette historique. Ce qui place la France métropolitaine — par extension l'Union européenne (U.E.) — dans l'obligation politique et morale d'assumer financièrement des objectifs de rattrapage socio-économique. Par ailleurs, le discours politico-médiatique converge pour mettre en avant cet argument historique qui revient à rassembler dans une communauté de destin l'ensemble des entités de l'Outre mer français (les DTOM). Les célébrations en 1998 du cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage, en sont une manifestation récente, ainsi que la loi votée en 1999 promulguant l'esclavage crime contre l'humanité. Élargie à l'Espagne et au Portugal, l'U.E s'est étendue à d'autres anciens empires coloniaux européens. Il en est résulté une création politico-administrative européenne, les PTOM formée des quatre départements de l'outre mer français, des îles Canaries, de Madère et

des Açores. Les « régions ultra-périphériques » sont intégrées à la « Commission des Régions périphériques et maritimes ». Enfin, un autre regroupement, régional apparaît dans la presse locale et qui est fondé sur l'histoire. Cet ensemble régional du sud est de l'océan Indien comprend, outre la Réunion, Madagascar, l'archipel des Comores, ainsi que les Seychelles et l'île Maurice (deux anciennes colonies de l'empire britannique). Indiquons ici que ces cinq îles ont formé une structure d'entente régionale dénommée « Commission de l'océan Indien » (C.O.I.) qui émarge au budget européen. Un lien historique si fortement marqué par le passé colonial et servile de pays européens, dont la France, détermine pour une part le rapport socio-politique de la Réunion, avec sa métropole, avec l'Europe et avec d'autres territoires. A ce sujet, la presse fait jouer trois catégories socio-politiques majeures. La première tient à l'appartenance politique de la Réunion à l'ensemble national français et à l'Union Européenne. Que signifie « être Réunionnais/Français/Européens » ? Les médias mobilisent les divers registres d'appartenances citoyennes lorsqu'ils informent que l'Europe concerne la Réunion et sa population. Une seconde catégorie procède de la dialectique « Centre /périphérie » dont le sens relève des lieux politico-administratifs de décision. Enfin, la relation socio-politique « Nord/Sud » et « Sud/Sud » concerne la troisième catégorie. La presse réunionnaise définit la Réunion en un territoire combiné « Nord/Sud ». Département français, c'est une « île du Nord ». En raison de son histoire, de sa situation géographique, de ses caractéristiques démographiques, économiques, sociales, culturelles c'est un pays du Sud. On nommera l'île de la Réunion « la France/l'Europe de l'océan Indien » tout en insistant sur son insertion régionale. Cette dimension est largement représentée au sein du corpus. La notion d'éloignement sert à catégoriser la distance physique de la Réunion avec sa métropole européenne et avec l'Europe. Alors qu'à l'inverse, les îles de la zone (Maurice, Comores, Seychelles, Madagascar) et maintenant l'Afrique du Sud (depuis le changement politique intervenu dans ce pays et son ouverture récente) sont définis comme des pays proches, tout en étant « lointains » par certains aspects. Ce sont des pays dont les espaces sociaux et les univers symboliques sont multiples, distribués en diverses entités politiques, composés de contextes socio-économiques hétérogènes. La catégorie du « proche » et du « lointain » ne se mesure pas à la seule aune du nombre de kilomètres. L'Inde, la Chine, des pays de l'Asie, ou de l'ouest de l'océan Indien, l'Australie, ne sont pas toujours pensés en terme de distance « objective ». Il en est de même des DTOM français, dont certains sont bien plus éloignés géographiquement de la Réunion que ne l'est la France de métropole, et l'Europe. Le sentiment d'appartenance à de même(s) communautés de valeurs (et d'intérêts) explique en partie le hiatus entre perception subjective et définition physique de la distance. Les journalistes locaux s'appuient sur ce sentiment d'appartenance communautaire. Ils assurent la promotion de valeurs partagées (y compris sous forme de conflits culturels et d'intérêts contradictoires) qui constituent le lien national. Mais la presse exprime d'autres identités. De Maurice, on parlera par exemple d'« île sœur ». Les deux îles ont en commun une langue, le créole à substrat français, des pratiques culturelles identiques ou très voisines (musique, danse par exemple). Elles partagent le sentiment plus ou moins flou d'être issus d'une même histoire coloniale. Ces

dimensions jouent tout autant lorsque sont en cause les liens entre la Réunion et certaines parties de l'outre mer français. Du fait de son peuplement la Réunion entretient par ailleurs, des liens culturels spécifiques avec certains pays d'Asie, principalement l'Inde et la Chine, dans la mesure où une partie de la population est d'origine indienne (tamoule ou musulmane) ou chinoise. Ce qui provoque des mises en contraste (complémentaire/concurrentiel) avec les références culturelles européennes. Dans l'espace public local, les diverses composantes ethniques et religieuses de la population multiplient les commémorations culturelles et culturelles, et l'activité cérémonielle s'intensifie (Simonin, 1999). Ajoutons que les Pays « ACP » qui regroupent des États du Sud avec lesquels l'U.E a passé des accords commerciaux (Lomé I, Lomé II...) sont d'autres territoires présents dans l'horizon médiatique local. La presse locale en parle en terme de concurrence économique (sur des produits comme le sucre, la banane...) et financière (en fonction de l'accès aux ressources communautaires de l'Europe). Les projets récents d'extension de l'UE vers des pays de l'Europe de l'Est, suscitent de semblables réactions dans le monde politico-médiatique.

Le croisement synoptique des modalités médiatiques du lien entre la Réunion et ces entités territoriales conduit à dégager une matrice socio-cognitive qui sert de grille pour lire les événements médiatisés. Traitant tel ou tel événement relatif aux relations Europe/Réunion, la presse « active » une ou plusieurs modalités qui, de ce fait, constituent des ressources discursives et des ressources pragmatiques. Cette topographie politico-médiatique explique un trait majeur qui caractérise le traitement du fait européen par la presse réunionnaise. Prévaut de manière massive, une forme de communication publique unilatérale et descendante, et dont le contenu comprend largement de l'information « officielle ». Lorsque le thème de l'Europe surgit sur la scène médiatique locale, apparaissent quasi- exclusivement deux lieux, « Bruxelles » et « Paris », qui sont les centres de la décision. Et la presse met principalement en scène les acteurs de la techno-structure européenne : le personnel administratif, les élus locaux, nationaux et européens et certains porte-parole du monde socio-professionnel (associations, organisations professionnelles...). La perception d'une Europe comme système qui s'impose d'en haut s'affirme d'autant plus nettement qu'au niveau européen, n'existent aujourd'hui ni média européen, ni espace public (cf. Delors, 1994 ; Wolton, 1993). Les journalistes utilisent un style dominant de discours informatif, voire didactique. Leurs procédés rhétoriques comportent deux catégories principales. L'une socio-affective fonctionne sur l'opposition binaire « crainte/espoir » vis-à-vis de l'Europe. Une métaphore emblématique : « La Réunion, au cœur de l'Europe » figure bien l'autre catégorie.

L'interface médiatique

La thématization de l'Europe par la presse écrite réunionnaise éclaire, à titre d'exemple, la fonction d'interface qu'elle assure plus généralement entre le public vivant à la Réunion et ce qui vient de l'action publique nationale et européenne. En raison des spécificités insulaires — une

société mutante qui construit depuis peu son espace public propre et dont le pluralisme médiatique est très récent — en raison du caractère embryonnaire de l'U.E comme espace politique marqué par l'absence de médias européens, la médiation de la presse prend la forme dominante de l'information, les pratiques discursives sont largement factuelles.

C'est dans ce contexte sociétal et socio-politique que s'insèrent les médias réunionnais. Composé de territoires divers, de temporalités discontinues, l'espace informationnel et communicationnel réunionnais contribue à modifier le sentiment territorial. Participant de la restructuration symbolique de l'univers local de référence, les médias s'érigent en une institution symbolique qui accompagne les mutations en cours. Assurant une fonction d'interface entre le proche et le lointain, le dedans et le dehors, s'affichant porteuse de la tradition comme de la modernité, l'institution médiatique est à la fois informationnelle et communicationnelle. Son ambivalence foncière lui permet de tenir sa place dans l'espace public local. A côté d'autres institutions, d'autres lieux de la société, elle contribue à configurer une société locale singulière, dont la forme politique suit une dynamique d'évolution qui procède d'un double mouvement, « sociétaire » *et* « communautaire » ; double mouvement de plus grande ouverture sur le monde et de plus grande expression de la communauté locale. La proximité représente une valeur doxique centrale largement partagée. Les médias jouent toujours plus la carte du communautaire et de la proximité, rejoignant en cela le discours politique. Par tradition et par routine acquise, ce sont des médias de proximité, insérés très intimement dans la vie locale et qui communiquent, encore fortement aujourd'hui, selon les principes de l'interconnaissance. Par ailleurs, l'élargissement de l'horizon médiatique autorise une ouverture au monde sans commune mesure avec l'isolement insulaire qu'a pu connaître la population réunionnaise. Celle-ci peut traverser d'autres mondes, pénétrer d'autres univers, découvrir des réalités, certes médiatisées, mais qui pour beaucoup restaient jusque-là insoupçonnées. Le va-et-vient médiatique constant entre le territoire local et d'autres territoires, produit un flou de frontières, un effet de brouillage permanent (Simonin, 1994, 1995a).

Espace public, communauté et société

Une posture de recherche sous-tend la présentation de ce cas singulier : contextualiser les médias dans leur cadre socio-historique local, les appréhender en situation. A mesure que la Réunion évolue et accomplit sa transition, les médias réunionnais s'érigent en une institution symbolique « pivot » (cf. Esquenazi, 1997) qui contribue à donner sens à cette situation de passage. Reste à tenter de conceptualiser cette saisie empirique des médias. Nous consacrons la seconde partie à amorcer une problématique, sous la forme provisoire de quatre propositions principales : 1) le « communautaire-sociétaire », procède d'une dynamique imbriquée ; 2) l'espace public correspond à un processus polymorphe ; 3) espace public et communauté se distinguent en nature ; et 4) l'espace médiatique dépend du politique.

Le « communautaire-sociétaire », une dynamique imbriquée

Communauté et société sont deux notions dont il est couramment admis qu'elles renvoient à deux formes sociales qui s'opposent l'une à l'autre. Si la forme communautaire est typique de la tradition, marque le cadre des sociétés rurales et lointaines, dans le temps et dans l'espace, la forme sociétaire vient en substitution pour s'identifier à la modernité. Ou encore, la première situe le particulier et le local, excluant toute forme individuelle quand la seconde embrasse l'universel et le global et promeut l'individualisme et le cosmopolitisme comme valeurs centrales. N'est-on pas ici dans le sens commun (et savant ?) d'un univers de sens occidental produit de la société industrielle et urbaine ? A la suite de la proposition séminale de Tönnies qui est à l'origine de l'opposition « *Gemeinschaft* vs *Gesellschaft* », la pensée sociologique européenne est fortement empreinte de cette manière dichotomique de conceptualiser le changement en adoptant la perspective positiviste et évolutionniste du progrès. Le concept durkheimien de « solidarité organique » par exemple se réfère à la modernité fondée sur l'affirmation de la personnalité individuelle, une situation collective d'interdépendance et de différenciation des individus et des groupes, la complémentarité des rôles sociaux, et un lien social étendu au delà des appartenances locales. Alors que la « solidarité mécanique » est signe de tradition, de situation holiste, de relations communautaires d'interconnaissance ; le lien social étant fondé sur les ressemblances, une personnalité collective et sur une imposition hiérarchique de contraintes. D'une revue critique du sujet, Badie en conclut que « les formes sociales apparaissent ainsi irréductiblement mixtes, n'étant départageables que par les modèles culturels et les types d'institutions qu'elles tentent de susciter » (Badie, 1986, p. 118). Il affirme que « le concept de communauté reste beaucoup trop général pour penser et classer de façon discriminante les formations sociales qu'on cherche à comprendre » (Badie, 1986, p. 116). Néanmoins, il souligne qu'à condition de ne plus l'« ériger en fait de structure mais de culture, la communauté dans sa relation contrastée avec la société constitue une opposition qui « paraît davantage pertinente lorsqu'il s'agit de cerner des processus sociaux, des mécanismes de transformations, de résistance ou de crise que lorsqu'il s'agit de composer une vision statique de la réalité sociale » (Badie, 1986, p. 112). L'auteur propose d'adopter une « perspective culturelle », qu'il assigne à l'approche wébérienne de la communauté, ou plus exactement à ce que Weber nomme dans un registre dynamique, un processus de « communalisation/sociation ». Son intérêt principal tient à ce qu'à la fin du XIX^e, la société industrielle et urbaine était en train de naître. Se posait précisément la question des modes de passage d'un fonctionnement social de type rural et traditionnel au fonctionnement de la modernité naissante. Des trois idéal-types de légitimité qu'il met à jour, Weber marque sa préférence pour la modernité bureaucratique fondée sur le principe de la rationalité et la garantie de l'État de droit. Selon lui, c'est un progrès au regard du principe de la légitimation fondée sur la tradition ou qu'on tire d'une autorité charismatique. De son côté, pense Durkheim, en ces temps de grand changement, les risques existent d'une anomie généralisée, qu'il juge incontrôlable. Dans l'ombre portée de la philosophie positive de Comte,

des préoccupations normatives traversent la tentative sociologique de Durkheim de définir le nouvel ordre social de la société industrielle et urbaine occidentale (cf. Veron, 1987) et, selon Weber les conditions de sa légitimité (cf. Ricœur, 1997, ch. 11 & 12).

Badie élabore en outre une typologie des situations de transition qu'il regroupe en deux grands types. « La sortie des modèles communautaires, c'est-à-dire les processus par lesquels des modes sociétaux se substituent à des modes communautaires et les résistances communautaires c'est à dire les tensions qui dérivent de la coexistence entre l'essor des processus d'individualisation et la persistance de modèles communautaires » (Badie 1986, p. 123). Sans reprendre en détail son exposé des divers modes de sortie et/ou de résistance, nous retiendrons l'hypothèse d'une combinatoire de deux modalités parce qu'elle semble appropriée à la situation réunionnaise. La Réunion adopte, selon les termes de Badie un « type de développement (qui) vient superposer une rationalité étatique hiérarchique et centralisée, et une formation sociale communautaire et dispersée : cette tension, poursuit-il concourt à expliquer la nature patrimoniale, personnelle et en fin de compte a-étatique qui caractérise les modèles de domination qui y avaient cours » (Badie, 1986, p. 123). Mais dans ce même mouvement de « sortie », on observe une situation historique de « résistance communautaire », où « le modèle culturel dominant loin de favoriser l'individualisation des rapports sociaux tend au contraire à conforter leur compréhension communautaire et à nier la légitimité du processus de construction étatique » (Badie, 1986, p. 127). Envisager le « communautaire-sociétaire » sous l'angle d'un processus d'imbrication complexe nous semble alors conceptuellement pertinent pour comprendre l'histoire présente de la Réunion. Histoire qui se lirait comme le passage d'un mode « frontal » de résistance communautaire à des modes plus diffus. L'approche compréhensive d'un contexte socio-politique local appelle aussi à s'interroger sur la manière dont s'articule ce substrat social (pour reprendre un terme de Habermas) de forme « communautaire-sociétaire » avec l'espace public.

Espace public et espaces publics

Les analyses qui se réclament de la notion d'espace public ont souvent pour cadre un espace socio-politique constitué en État-nation — la France métropolitaine par exemple — formé d'un niveau national « plein », qui dispose de surcroît de médias nationaux et d'un espace public constitué au fil des siècles. Ces analyses ont pour contexte socio-historique la naissance et le développement de la démocratie et de la société industrielle et urbaine. Société qui se métamorphose sous nos yeux en une société dite de « communication » placée sous le double régime de la mondialisation et de la régionalisation. Loin d'être unifié, l'espace public contemporain suit une dynamique qui en fait un espace diffracté, segmenté en des instances et des aires multiples (Simonin & Watin 1992 ; Miège, 1995). La métaphore de la « mosaïque » pourrait rendre partiellement compte d'une telle évolution (Bastien & Neveu, 1999). Reconnaître le caractère polymorphe, multipolaire des espaces publics ne doit pas masquer néanmoins ce qui définit un

espace public. L'espace public s'appréhende selon deux dimensions que nous pensons constitutives : une scène publique d'action et une sphère publique de discussion (Quéré, 1992). Scène publique d'apparition des événements qui surviennent dans la vie sociale, c'est un lieu de mise en visibilité publique, un foyer d'attention publique où la société, (l'action sociale des groupes sociaux et des individus), se donne à voir à elle-même et pour d'autre(s). Dans sa dimension socio-politique, l'espace public forme une sphère publique de discussion, un lieu de débats contradictoires sur les affaires publiques de la Cité, lieu de médiation, de négociation entre le pouvoir d'État et la société civile. L'île de la Réunion a engagé un double processus transitionnel : elle se constitue d'une part en une formation « sociétaire-communautaire » singulière d'où émerge, d'autre part, un espace public local qui assume l'interface entre le « dehors » de l'espace public national et de l'État central, et le « dedans » de la communauté sociale locale.

Espace public et communauté, une différence de nature

Pour autant, l'hypothèse d'un double processus ne signifie pas que l'espace public serait consubstantiel du communautaire. L'un et l'autre relèvent de deux ordres propres, différents en nature. En posant la question de « l'antagonisme de la communauté et de la publicité », Tassin stipule que « l'espace public n'est ni le lieu ni le mode de façonnement d'un être-commun, il n'est pas le principe d'une identification communautaire. Il est le lieu institué d'un vivre-ensemble qui lie la pluralité des communautés particulières, qui fait accéder les mondes vécus à une visibilité politique et qui, maintenant les lieux communs dans leurs intervalles et leurs connexions, donne existence à un monde commun » (Tassin, 1991 p. 24). La Réunion d'aujourd'hui se caractérise par ce conflit structurel entre une orientation « communautaire » et une orientation « espace public » dont l'enjeu est l'ouverture à l'Autre, l'adhésion à l'universel. La construction de la citoyenneté exige que s'affirme et se consolide ce niveau de l'espace public qui, selon Tassin soumet les individus à « un régime d'impropriété mutuelle ». Si « la communauté, précise-t-il tend vers la confusion, la fusion commune... à l'inverse l'espace public doit se comprendre comme un espace de diffusion... parce qu'il se donne comme le lieu et la modalité d'une transmission entre individus séparés, instituant et préservant une possible communication » (Tassin, 1991, p. 24).

L'espace public « médiatique » en question

La quatrième proposition fait en partie écho au point de vue de Quéré (1997) qui se demande si « la télévision règle vraiment l'espace public ? ». L'auteur part d'une double référence à Veron (1983) et à Taylor (1994). Inscrit dans une filiation à la sémiotique issue de Pierce, et s'appuyant sur le principe de la tiercéité du signe, le premier stipule que la télévision combine ces trois ordres de signification que sont la parole, l'image et le contact. Du second,

Quéré reprend l'idée que « la dictature de l'authentique » et la culture de la proximité » caractérisent la « modernité tardive ». Quéré pose alors ce qu'il nomme une « hypothèse forte de rapport de connivence entre les caractéristiques de cette culture de l'authenticité et les propriétés mêmes du médium télévisuel » (Quéré, 1997, p. 23). Pour autant, cette place centrale des médias dans le monde contemporain, y compris au cœur du politique, ne peut faire office d'espace public de substitution. En dépit de l'apparente prégnance croissante du médium télévisuel (Mouchon, 1998) et des NTIC, l'espace médiatique (audio-visuel et presse écrite) continue à être « régi par l'espace public politique », tout en contribuant à son émergence, à sa mise en forme. C'est le cas de la Réunion où dans leur ensemble les médias jouent la carte de la proximité et de la valorisation de la culture « authentique » locale. Si, en renforçant ce sentiment d'appartenance à une communauté sociale locale, les médias contribuent tout autant à forger une citoyenneté certes complexe, c'est pour la raison principale que ce territoire ultra-marin n'a pas rompu, jusqu'à nouvel ordre, ses liens historiques avec sa métropole. Et que de ce fait, il reste, peu ou prou, dépendant des principes politiques propres au régime démocratique, dont on sait qu'il constitue la condition nécessaire à l'existence même de l'espace public.

Conclusion : Une saisie locale des médias

Au terme de ce parcours, il nous apparaît que des concepts aussi polysémiques et normatifs que ceux de communauté, de société, d'espace public mériteraient qu'on procède à leur sujet, à une recension critique systématique — qui reste à faire — et dont on peut espérer qu'elle permettrait de réduire un tant soit peu le flou notionnel qui embrume de tels objets. Car ils peuvent servir, sous certaines conditions, de catégories analytiques pertinentes lorsqu'on examine la place des médias dans des contextes socio-historiques singuliers et que l'on accorde toute son attention aux processus sociaux, aux phénomènes transitionnels. L'intérêt d'une approche dynamique, est de limiter les risques de réification. Ce qui suppose de renoncer à toute tentative objective de caractérisation globale et à toute explication évolutionniste du fait communautaire, auquel le « sociétaire », et avec lui l'espace public, viendrait se substituer, lui-même mutant en un supposé « espace public médiatique » ; bref, de rompre avec l'idéologie positiviste de progrès.

Rappelons qu'à ce jour, les analyses ont souvent pour contexte socio-historique la naissance et le développement de la société industrielle et urbaine. Sans doute doit-on chercher ici une raison qui fait que les multiples domaines de recherche sur les médias portent pour une part écrasante sur des médias nationaux. S'intéressant à la presse régionale bretonne, à la couverture médiatique des « micro mobilisations » et mouvements sociaux qui surviennent en cette région, Neveu (1998) situe son travail « en réaction à une forme d'aveuglement académique... qui consiste à valoriser systématiquement les quotidiens nationaux comme étant les seules expres-

sions du travail journalistique dignes de l'attention des chercheurs... ». Centrer l'analyse sur les médias locaux (cf. Esquenazi, 1997, Tanger, 1997) en développant une problématique du territoire qui s'inspire des perspectives récentes d'une « nouvelle géographie », (cf. Boure & Lefebvre, 1999) ; « régionaliser » en quelque sorte le regard, correspond à une invite d'autant plus forte dans son nécessaire décentrage qu'on l'exerce sur une région de l'outre-mer français, par exemple l'île de la Réunion, qui connaît un processus profond de transformation du rapport anthropologique à l'espace, au temps et à l'Autre.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANDERSON, B., *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996.
- BADIE, B., « Communauté, individualisme et culture », in Birnbaum P. & Leca J., (sous la dir.), *Sur l'individualisme*, FNSP, 1986, p. 109-131.
- BASTIEN, F., NEVEU, E., (sous la dir.) *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques, des débats publics contemporains*, Presses universitaires de Rennes, 1999.
- BOURE, R., LEFEVRE, A., « Télévisions « locales » et territoires en mouvement. Vers un programme de recherches », ce numéro d'*Hermès*.
- CAUDRON, O., *Catalogue des périodiques réunionnais de 1794 à 1900*, Université de la Réunion (URA 1041 du CNRS), Saint Denis de la Réunion, 1990.
- DELORS, J., *Le nouveau concert européen*, Ed. Odile Jacob, 1992.
- ESQUENAZI, J.-P., « Conditions d'un espace public télévisuel régional », communication au colloque *La télévision et l'espace régional*, Aix-en-Provence, septembre, 1997.
- IDELSON, B., *La Presse Quotidienne Régionale (P.Q.R.), acteur social local. Analyse d'un discours de presse : le cas du « Quotidien de la Réunion »*, thèse NR, (dir. J. Simonin), Université de la Réunion, 458 p. + Annexes, 1999.
- MIEGE, B., *La pensée communicationnelle*, Presses universitaires de Grenoble, 1995.
- MOUCHON, J., *La politique sous l'influence des médias*, L'Harmattan, 1998.
- NEVEU, E., « La presse et le mouvement des légumiers léonards (avril 1998). Distanciation et proximité dans la couverture locale d'un mouvement social violent. », Communication au colloque : « *Protest. The public sphere and the public order* », Genève, 9/10 oct. 1998, ms, 1998.
- QUERE, L., « La télévision règle-t-elle vraiment l'espace public ? », in J.-P. Esquenazi (sous la dir.) *La communication de l'information*, L'Harmattan, 1997, p. , 11-29.
- RICŒUR, P., *L'idéologie et l'utopie*, Paris, Le Seuil, 1997.
- SIMONIN, J., « Communications médiatisées et territoires insulaire : le cas de l'île de la Réunion », Actes du colloque « *Géographie, Information et Communication* », Toulouse, 1994.

- SIMONIN, J., (sous la dir.) *Médias et espace régional*, Études de Communication 17, Université de Lille3, 1995a.
- SIMONIN, J., (sous la dir.) *La construction médiatique de l'Europe par les médias régionaux. Analyse socio-politique comparée de formes discursives produites par la presse régionale française*. Rapport de recherche Laboratoire Communication & Politique, CNRS, Paris, 1995b.
- SIMONIN, J., « Making Europe through media. The case of La Reunion Island (France) », Communication au Colloque Européen : Coventry University (GB)/Université de Liège (Belgique) *Identities without Borders : Constructing a new Europe ?* Marche en Famennes (B) 7- 9 July ; (communication) Liège, juillet 1995c, ms 16 pp.
- SIMONIN, J., « Pour une anthropologie de l'événement », *Études de Communication* 22, Lille, 1999, p. 93-114.
- SIMONIN, J., WATIN, M. « L'espace public réunionnais : une opportunité pour problématiser certaines problématiques établies », Actes du 8^e Congrès National de la SFSIC, Lille, 1992, p. 407-413.
- TANGER, M.-C., « La construction de la proximité dans l'information régionale : une comparaison entre journaux télévisés nationaux et régionaux (France 3 Méditerranée) en 1997. », communication au colloque *La télévision et l'espace régional*, Aix en Provence, Septembre, 1997.
- TASSIN, E., « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité », *Hermès* 10, 1991, p. 23-37.
- TAYLOR, C., *Le malaise de la modernité*, Paris, Le Cerf, 1994.
- VERON, E., « Il est là, je le vois, Il me parle », *Communications* 38, 1983.
- VERON, E., *La Sémiotique sociale. Fragments d'une théorie de la discursivité*. Presse universitaire de Vincennes, 1987.
- WANQUET, C., « Révolution française et identité réunionnaise », *Revue Française d'Histoire d'Outre Mer*, n° 282- 283, Paris, 1989, p. 35-74.
- WATIN, M., WOLFF, E., « L'émergence de l'espace public à la Réunion, un contexte socio-historique singulier », *Études de Communication*, 17, 1995, p. 19-39.
- WOLFF, E., *Émergence d'un espace public local. Presse et expérience lycéennes à l'île de la Réunion 1970- 1995*, thèse NR, (dir. J. Simonin), Université de la Réunion, 1996.
- WOLFF, E., « Écran et culture de pauvreté », *Réseaux* 92-93, 1999, p. 220- 240.
- WOLTON, D., *La dernière utopie. Naissance de l'Europe démocratique*, Flammarion, 1993.
- WOLTON, D., *Penser la communication*, Flammarion, 1997.